



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



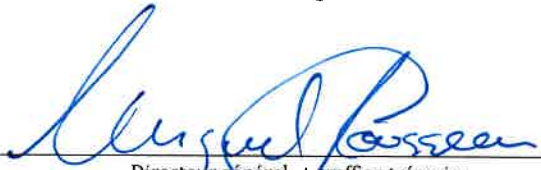
## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 612-02-2024

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 612-02-2024, règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 612-2023 afin de modifier le secteur de « l'entrée de ville ».
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 14 mai 2024.
- 3- Le règlement numéro 612-02-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de MAI deux-mille-vingt-quatre.**

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau